



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune et sera disponible sur le site internet de celle-ci.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La Commune de Frévent compte un budget principal et un budget annexe Eau.

Le budget 2021 a été bâti avec la volonté :

- ✓ De continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader la qualité des services tout en s'adaptant à cette crise sanitaire inédite,
- ✓ De baisser la fiscalité. Comme précisé dans le ROB du 26/03/21, l'année 2021 sera celle de la réforme fiscale avec la disparition progressive de la taxe d'habitation. Nous savons aujourd'hui que la perte de recettes sera intégralement compensée par l'État, en particulier par le reversement de la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, aujourd'hui perçue par les Départements, par la détermination du coefficient correcteur communal : pour notre Commune, celui-ci s'élève à 170 487 €.

Au fur et à mesure des subventions sollicitées pour les dépenses d'investissement, la Commune se réserve le droit de souscrire un emprunt en fonction des éléments chiffrés et ajustés.

A. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune s'équilibre à 3 593 258 € en fonctionnement et 1 171 287 € en investissement, soit un total de 4 764 545 €uros.

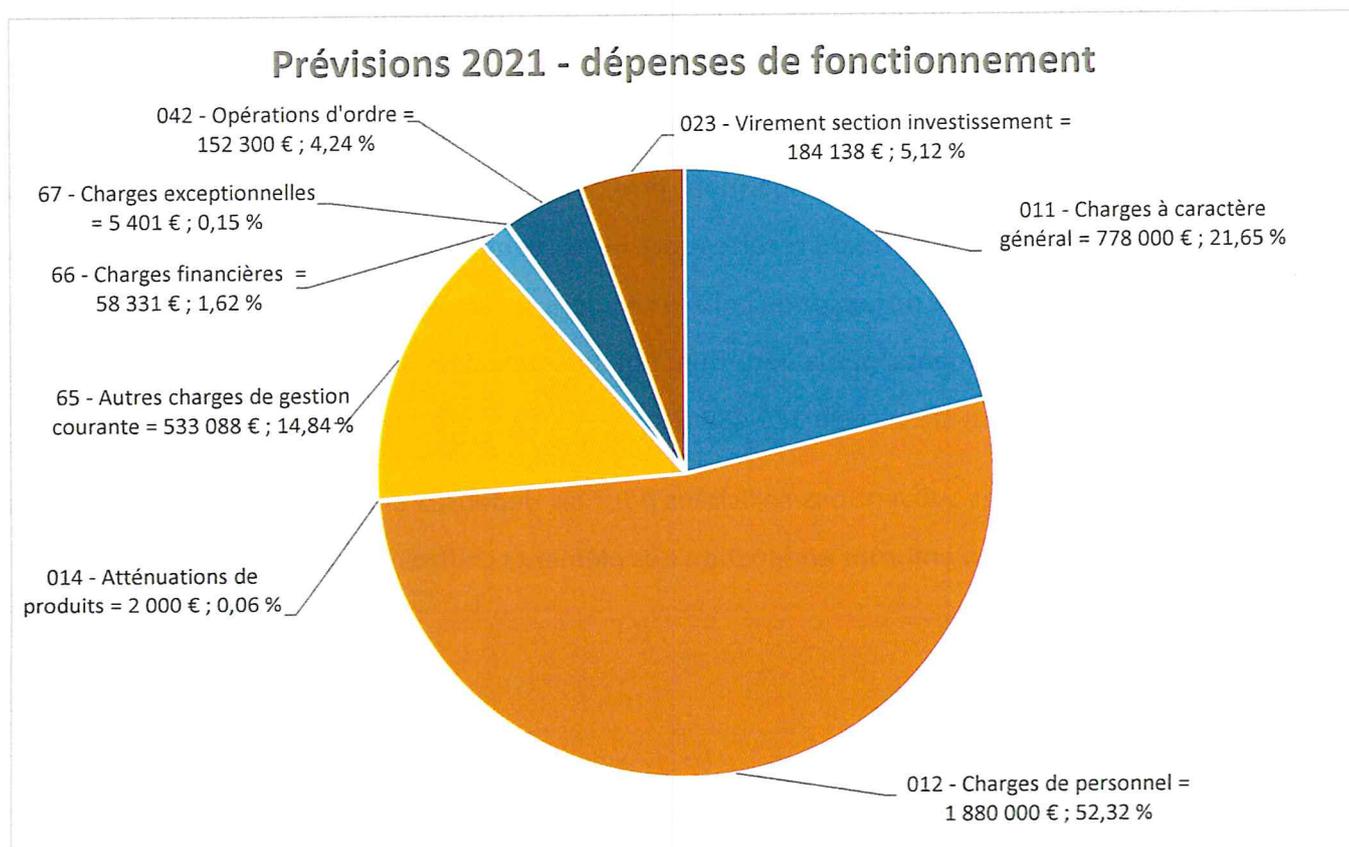
1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

CHAPITRE	BP 2021	BP 2020
011 – Charges à caractère général	778 000,00 €	815 026,00 €
012 – Charges de personnel	1 880 000,00 €	1 905 000,00 €
014 – Atténuation de produits	2 000,00 €	2 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	533 088,00 €	569 654,00 €
66 – Charges financières	58 331,00 €	63 780,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 401,00 €	1 500,00 €
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 300,00 €	146 700,00 €
023 – Virement section investissement	184 138,00 €	136 116,00 €
Total	3 593 258,00 €	3 639 776,00 €

a. Les dépenses de fonctionnement

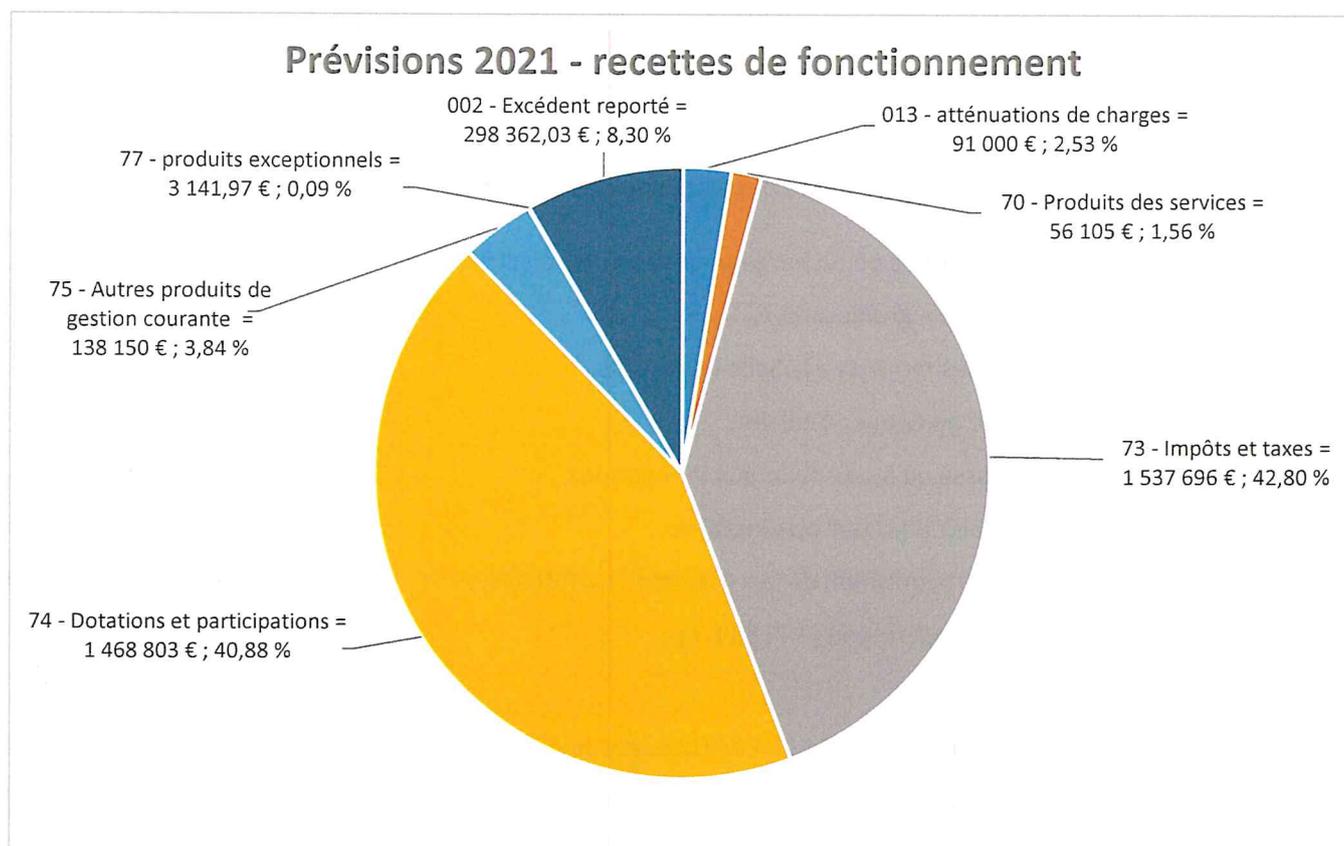
Les dépenses de fonctionnement de 2021 sont estimées à 3 593 258 €uros et se répartissent comme suit :



a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2021 sont estimées à 3 593 258 €uros et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021	BP 2020
013 – Atténuation de charges	91 000,00 €	79 000,00 €
70 – Produits des services	56 105,00 €	73 905,00 €
73 – Impôts et taxes	1 537 696,00 €	1 468 517,00 €
74 – Dotations et participations	1 468 803,00 €	1 579 886,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	138 150,00 €	150 010,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	3 141,97 €	6 000,17 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	298 362,03 €	282 457,83 €
Total	3 593 258,00 €	3 639 776,00 €



2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a. Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit des acquisitions de matériel informatique, de mobilier, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 1 171 287 €.

CHAPITRE	BP 2021
16 – Emprunts et dettes assimilées	235 008,91 €
16878 – Marché JVS	17 251,00 €
21 – immobilisations corporelles	342 940,98 €
23 – Immobilisations en cours	403 519,00€
041 – Opérations patrimoniales	37 425,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	63 365,42 €
Restes à réaliser	71 776,69 €
Total	1 171 287 €

Les principaux projets d'investissement pour 2021 sont les suivants :

- Installation de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Réhabilitation de la « graineterie »,
- Remplacement des radiants à la Salle des Sports,
- École numérique au Groupe Scolaire,
- Création d'un fossé au Stade suite aux inondations,
- Création d'un point d'accueil au Cimetière,
- **Restes à réaliser** : acquisition de la « graineterie » (68 058,61 €) et remplacement de la chaudière d'un logement de la Gendarmerie (3 718,08 €)

Pour information, l'encours de la dette au 01/01/21 est de 2 693 931,01 € répartis sur 9 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 9 emprunts représente 2,44 %. L'annuité de la dette s'élève à 294 783,36 € avec 61 174,45 € d'intérêts et 233 608,91 € de remboursement de capital.

b. Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 1 171 287 € dont :

- Recettes réelles : 191 819 €
- Produits de cessions : 87 001 €
- Recettes d'ordre de transfert entre sections : 189 725 €
- Virement de la section de fonctionnement : 184 138 €
- Projet d'emprunt : 516 000 €
- **Restes à réaliser : 2604 €** qui correspond à une subvention de la FDE pour le remplacement de la chaudière au logement du cimetière (1 954 €) et prime énergie pour le remplacement de la chaudière d'un logement de la Gendarmerie (650 €)

Ces recettes correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux subventions d'investissement, à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, aux dotations aux amortissements.

CHAPITRE	BP 2021
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	22 183,89 €
1068 – Excédent de fonctionnement	132 538,11 €
13 – Subventions d'investissement	35 697,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	517 400,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 300,00 €
041 – Opérations patrimoniales	37 425,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	184 138,00 €
024 – Produits des cessions	87 001,00 €
Restes à réaliser	2 604,00 €
Total	1 171 287 €

A. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe Eau s'équilibre à 294 144 € en section d'exploitation et 297 792 € en section d'investissement.

	BP 2021	BP 2020
SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES D'EXPLOITATION :	294 144,00 €	287 000,00 €
- <i>Autres produits gestion courante</i>	41 000,05 €	47 955,69 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	253 143,95 €	239 044,31 €
DEPENSES D'EXPLOITATION :	294 144,00 €	287 000,00 €
- <i>Entretiens et réparations réseaux</i>	70 000,00 €	20 000,17 €
- <i>Services extérieurs – études et recherches</i>	4 999,89 €	5 000,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 007,11 €	4 006,83 €
- <i>Virement à la section investissement</i>	215 137,00 €	257 993,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	297 792,00 €	336 641,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 007,11 €	4 006,83 €
- <i>Virement de la section exploitation</i>	215 137,00 €	257 993,00 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	78 647,89 €	74 641,17 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	297 792,00 €	336 641,00 €
- <i>Frais d'études</i>	15 000,00 €	35 000,00 €
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	0,00 €	0,00 €
- <i>Travaux en cours</i>	282 792,00 €	301 641,00 €